

25.01.2023 - 17:27 Uhr

Mise en oeuvre de l'initiative sur les soins infirmiers: Il est important d'améliorer les conditions de travail, mais davantage de moyens financiers sont indispensables

Bern (ots) -

Au vu de l'actuelle pénurie de main d'oeuvre, l'amélioration des conditions de travail est aussi une préoccupation importante de la branche hospitalière qui tient à ce que le personnel infirmier ne quitte pas la profession. Les mesures prévues devront figurer dans un nouveau projet de loi, à élaborer en détail par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en collaboration avec le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et l'Office fédéral de la justice (OJ). De manière générale, ces mesures vont dans le bon sens. En partie urgentes, elles ne pourront pas être mises en oeuvre sans l'octroi des moyens financiers nécessaires.

La pénurie de personnel est aiguë. Aujourd'hui déjà, elle provoque de longues attentes aux urgences ou la fermeture de lits. L'amélioration des conditions de travail constitue pour les hôpitaux et les cliniques un moyen de fidéliser leurs collaborateurs. C'est un objectif urgent des institutions. Quelques-unes d'entre elles ont déjà procédé en ce sens ces derniers mois, dans le cadre de leurs capacités financières. Les mesures annoncées par le Conseil fédéral, qui devront être élaborées en détail dans un projet de loi par l'OFSP, le SECO et l'OJ, ne pourront être mises en pratique que si elles sont assorties des moyens indispensables. Les mécanismes actuels de financement ne permettent pas de les concrétiser. Les hôpitaux et les cliniques souffrent actuellement déjà d'un manque de financement de 30% dans le secteur ambulatoire et de 10% dans le stationnaire. Des compléments de salaire plus élevés, des temps de travail plus flexibles ou une convention collective de travail obligatoire ne pourront se réaliser qu'avec davantage de personnel et donc de moyens financiers. Des négociations salariales n'ont guère de chance d'aboutir - dans le cadre d'une CCT ou non - au vu de la marge de manoeuvre financière très limitée dont disposent les hôpitaux.

Une étape importante a déjà été franchie avec le premier volet de l'initiative sur les soins infirmiers. Lors de la session d'hiver 2022, le Parlement a approuvé quasiment sans changement le contre-projet indirect et son offensive en faveur de la formation. La balle est désormais dans le camp des cantons, qui doivent aussi fournir leur contribution. Mais pour former la relève qui manque aujourd'hui, il faudra encore quelques années.

Contact:

Anne-Geneviève Bütikofer, directrice
Tél. 031 335 11 63
medien@hplus.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100062172/100901827> abgerufen werden.